



Communiqué de presse – 4 mars 2026

PFAS à Bruxelles : Le nouveau gouvernement doit mobiliser les compétences régionales pour prendre des mesures restrictives fortes

Face au coût environnemental, sanitaire et économique gigantesque des PFAS, des **associations de la protection de la nature, de la santé, belges et européennes**, interpellent le gouvernement bruxellois.

La Région a le pouvoir et le devoir de prendre des mesures efficaces dans le cadre de ses compétences. Elle est tenue d'agir sans délai, sans attendre les initiatives d'autres niveaux de pouvoir, fédéral ou européen, qui tardent.

Les associations donnent trois exemples de contaminations aux PFAS sur lesquelles la Région peut et doit agir :

- 1) **Le site Sicli à Uccle, hautement contaminé, qui ne fait toujours pas l'objet d'un suivi adéquat.** La Région a mesuré la contamination dès le mois de mars 2023, mais n'a pris de mesures de prudence qu'à partir de juin 2025. A ce jour, la Région refuse toujours de proposer un biomonitoring aux personnes susceptibles d'être le plus impactées, et n'a toujours pas mis à jour la carte de suspicion de pollution aux PFAS avec les nouvelles mesures de pollution des sols et des eaux qu'elle a réalisées ou a fait réaliser. Cela pose un problème manifeste. La Région bruxelloise doit remédier à ces lacunes sans plus de délai.
- 2) **L'usine Allnex à Drogenbos, à 150 mètres de la frontière régionale, rejette des PFAS dans la Senne.** Elle demande une prolongation de l'autorisation de ces rejets (avec diminution de certains niveaux d'émissions). Les niveaux de contamination renseignés par l'entreprise montrent cependant des incohérences, alors que la Région flamande a établi des zones de risque qui touchent la commune de Forest, et jouxtent le Bempt où la Région Bruxelloise envisage d'installer un stade de 16.000 places. Bruxelles doit demander des précisions à Allnex, monitorer le taux de PFAS à l'entrée de la Senne dans la Région, et réduire le risque pour la population.
- 3) **Certaines boues issues de la station d'épuration Nord de Bruxelles, contenant des PFAS, sont envoyées en compostage vers des terres agricoles à Graincourt en France.** La Région bruxelloise ne réalise pas de monitoring de la concentration en PFAS de ces boues, mais a déjà détecté une contamination passée. Actuellement, un grave scandale sanitaire secoue la Meuse et les Ardennes françaises, dont les terres agricoles et les eaux sont très fortement contaminées au PFAS par le déversement de boues industrielles. Tant qu'elle n'est pas en mesure d'établir l'innocuité de ces déchets, la Région doit stopper la filière d'épandage sur des territoires voisins.

La Région bruxelloise doit restreindre autant que possible l'usage des PFAS sur son territoire, en adaptant les outils légaux actuels ou le cas échéant en créant de nouvelles bases légales *ad hoc*.

Les associations signataires ont **demandé une audience au nouveau ministre-président** afin d'identifier sans délai les solutions à mettre en œuvre pour réduire strictement l'usage des PFAS à Bruxelles, protéger l'environnement, la santé de la population, et réduire les impacts financiers gigantesques de cette pollution.

Vous trouverez les développements dans le document ci-dessous.

/

PFAS à Bruxelles

Le nouveau gouvernement doit mobiliser les compétences régionales pour prendre des mesures restrictives fortes

PFAS : « la pire crise de pollution de l'humanité »

Les PFAS (« substances per- et polyfluoroalkylées »), souvent appelés « polluants éternels » du fait de leur quasi-indestructibilité, sont désormais partout. Nous y sommes exposés par ingestion (nourriture, eau), respiration, par la peau, durant toute la vie. Un nombre toujours croissant d'études scientifiques établissent ou suspectent des **effets sanitaires majeurs** sur les écosystèmes, la santé des végétaux, des animaux et des humains. Chez les humains, les PFAS comportent des risques bien documentés et notamment des risques de cancers, de troubles thyroïdiens, d'affaiblissement du système immunitaire, des troubles de la reproduction, des troubles métaboliques¹.

Sur la base de ce qui est actuellement connu, **la Belgique est considérée comme l'un des pays les plus contaminés en Europe, si pas le plus pollué de tous.**²

Les PFAS et certains de leurs métabolites – dont le TFA pour lequel les impacts sanitaires sont encore incertains, mais pour lequel une demande de classification de la substance comme « reprotoxique » a été déposée à l'ECHA – sont **bioaccumulables** et mobiles dans les milieux, notamment les sols et l'eau.

La bioaccumulation de ces molécules dans l'environnement et le corps impliquent que leurs impacts vont croître à l'avenir. **Les effets pathologiques des PFAS apparaissent après un temps de latence variable d'un individu et d'une pathologie à l'autre, si bien que les PFAS sont souvent considérés comme une « bombe à retardement » sanitaire.** Les enfants à naître, exposés dès la période *in utero* – période de haute vulnérabilité du fœtus aux facteurs environnementaux - à ces polluants, présentent de plus grands risques de maladie.³ Ils seront ensuite exposés tout au long de leur vie à ces polluants.

Les **coûts** directs et indirects de cette contamination, notamment sanitaires et de dépollution des eaux et des sols, s'annoncent exorbitants et pourraient atteindre **1700 milliards d'euros dans l'Union européenne d'ici à 2050**, selon un rapport commandé par la Commission européenne.⁴

L'indispensable, et retardée, interdiction de la production de PFAS

Étant donné la multiplicité des usages de ces molécules et de leurs dérivés, leur caractère persistant et cumulatif dans l'environnement et les organismes, il n'existe pas de remédiation possible en bout de chaîne. Il est donc indispensable de **bannir les PFAS à la source, de « fermer le robinet »** en interdisant leur production et leurs usages. Chaque molécule PFAS injectée dans le processus économique devient en effet à terme une molécule polluante aux effets environnementaux et sanitaires potentiellement

¹ Voir notamment L. Gaillard, K. Bernal, X. Coumoul et al., « Polluants éternels et contamination humaine : état des lieux et enjeux autour des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) », *Cahiers de nutrition et de diététique* 59 (2024) 349—361, <https://doi.org/10.1016/j.cnd.2024.10.003>

² <https://www.euractiv.com/news/belgium-has-highest-levels-of-pfas-chemical-pollution-in-europe-study-reveals/>

³ <https://www.rtbf.be/article/pollution-aux-pfas-les-enfants-a-naître-ont-de-plus-grands-risques-de-maladie-confirme-une-nouvelle-etude-11310353>

⁴ <https://www.rtbf.be/article/pfas-les-polluants-eternels-pourraient-couter-jusqu-a-1700-milliards-d-euros-a-l-union-europeenne-11670162>

graves. La production reste cependant très importante, accentuant et accroissant un problème qui n'est déjà plus sous contrôle.

L'industrie estime ainsi qu'en 2020, entre 140.000 et 310.000 tonnes de PFAS ont été mises sur le marché en Europe, dont 75.000 tonnes rejetées dans l'environnement.⁵

Au niveau européen, en 2023, cinq pays (Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Norvège, Suède) ont proposé à l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) une interdiction générale de près de 10 000 molécules PFAS. Cette initiative, ainsi que de nombreuses autres tentatives de restriction forte des PFAS sont pour l'instant diluées et empêchées par un intense effort de **lobbying coordonné par les industries productrices et utilisatrices de ces substances**.⁶ L'invocation d'un coût économique trop grand.... pour les entreprises, laisse craindre que toute tentative de régulation au niveau européen soit *in fine* peu protectrice pour les citoyen.ne.s. En attendant la mise en œuvre de cette réglementation, notre santé et notre environnement sont chaque jour davantage affectés.

Il est donc crucial de ne pas attendre que la réglementation vienne du niveau européen ou international. Les États membres, ainsi que les autorités locales, doivent prendre les initiatives nécessaires en mobilisant leurs compétences propres pour restreindre significativement l'utilisation des PFAS.

En Belgique, à l'échelon fédéral, le ministre de la Transition environnementale Jean-Luc Crucke annonçait le 2 septembre 2025 lors de la remise d'une pétition associative comptant 28.000 signatures, qu'il travaillait à l'élaboration d'une loi et d'un plan de sortie des PFAS⁷. Sept mois plus tard, aucun texte n'a été déposé.

Une proposition de Loi fédérale visant à interdire la mise sur le marché et l'exportation de pesticides au PFAS a été rejetée le 24 février dernier⁸, alors même que l'usage des pesticides PFAS encore faible aujourd'hui mais en augmentation croissante génère du TFA, cette molécule en cours de classification comme « reprotoxique ».

Au même moment, 1400 habitants de Zwijndrecht, localisation gravement polluée par l'entreprise 3M, intentent un procès contre l'entreprise, laquelle n'a toujours pas commencé à dépolluer les sols.⁹ La Région wallonne quant à elle relance une campagne de biomonitoring dans 21 communes qui n'avaient pas participé à la campagne précédente.¹⁰

Les Régions comptent donc leurs citoyen.ne.s contaminé.e.s, pendant que le gouvernement fédéral refuse toute action réglementaire visant à prévenir la contamination. Cette situation n'est pas acceptable.

Sans attendre l'action aux niveaux fédéral et européen, il est urgent que la Région Bruxelles Capitale prenne des mesures pour protéger ses habitant.e.s.

Bruxelles est contaminée aux PFAS : le cas « Sicli »

⁵ <https://www.chemistryworld.com/news/eu-floats-plan-that-would-ban-virtually-every-pfas-currently-on-the-market/4016973.article>

⁶ Voir l'initiative de 46 journalistes de 16 pays « Forever Lobbying Project » <https://foreverpollution.eu/lobbying/> et « Chemical reaction. Inside the corporate fight against the EU's PFAS restriction », CEO, 14/01/2025 <https://corporateeurope.org/en/chemical-reaction>

⁷ <https://www.rtl.be/actu/belgique/politique/cest-une-question-de-jours-jean-luc-crucke-prepare-une-proposition-de-loi-sur/2025-09-02/article/761993>

⁸ Proposition de loi 56 0079 « Proposition de loi visant à interdire la mise sur le marché et l'exportation de pesticides PFAS. » <https://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/none&leftmenu=no&language=fr&cfm=/site/wwwcfm/flwb/flwbn.cfm?lang=F&legislat=56&dossierID=0079>

⁹ <https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2026/02/24/le-proces-de-1-400-habitants-de-zwijndrecht-contre-la-societe-ch/>

¹⁰ <https://www.lalibre.be/planete/sante/2026/02/18/pfas-une-nouvelle-campagne-de-depistage-sanguin-debutera-le-4-mars-en-wallonie-et-notamment-dans-cinq-communes-du-brabant-wallon-UWTSDDJQZBJZMOZ2ZER6HLYIRU/>

Au même titre que la Wallonie et la Flandre, la Région bruxelloise est elle aussi concernée par la contamination aux PFAS. Un site en particulier, à ce jour, est identifié comme « hotspot » : l'ancienne usine « Sicli » de fabrique d'extincteurs. Bruxelles Environnement y a mesuré des concentrations maximales de PFAS dans le sol presque 18 fois au-dessus de la norme d'intervention pour le PFOS en zone industrielle et mille fois au-dessus de la norme en zone d'habitat. Les concentrations dans l'eau souterraine y sont plus de 1000 fois au-dessus de la norme européenne de 100 ng/L.¹¹

We Are Nature a souligné que **la réaction des autorités était anormalement tardive et insuffisante**, les mesures ayant été effectuées de mars à mai 2023 alors qu'un périmètre restreint de sécurité n'a été instauré qu'en juin 2025.

Malgré ces contaminations extrêmes et l'inquiétude des riverains, **à la différence des deux autres Régions du pays dans des cas similaires, les autorités bruxelloises ont refusé de proposer un biomonitoring** aux habitants, aux anciens employés de l'entreprise, aux enfants et professeurs des écoles et crèches qui jouxtent le site, ainsi qu'aux sportifs usagers des terrains qui se trouvent en aval, comme le demandaient la Société Scientifique de Médecine Générale et We Are Nature.¹²

Alors que des études de sols complémentaires devaient être réalisées par le propriétaire du site (AFITEC)¹³, outre les tests réalisés par Bruxelles Environnement, **à ce jour, l'étendue de la contamination doit toujours être objectivée** et rendue publique.

La carte « Analyse et suspicion PFAS » de Bruxelles Environnement n'a pas été mise à jour malgré plusieurs tests complémentaires réalisés.¹⁴ L'ex-ministre de l'environnement confirmait pourtant que « *Toutes les analyses PFAS dans le sol et l'eau souterrain introduites à Bruxelles Environnement dans le cadre des études de sol sont automatiquement et instantanément mises à disposition du public sur la carte des Pfas* », dans une réponse datée du 12 février 2025 à We Are Nature.¹⁵

La situation autour du site Sicli reste très peu claire, et 3 ans après les mesures de contamination extrême sur le site, les autorités n'ont toujours pas objectivé la situation. C'est un problème manifeste.

Bruxelles contaminée par les Régions voisines : le cas Allnex à Drogenbos

Les flux de polluants aux PFAS entrant et sortant de Bruxelles sont nombreux et presque impossibles à établir, dès lors que les PFAS se trouvent partout. La gravité de cette pollution et son impact notamment sur la santé, doivent cependant conduire à une **attitude systématiquement pro-active de limitation** de ces flux.

Le cas de **l'entreprise SEVESO Allnex dans le Brabant flamand** doit à ce titre constituer un signal d'alarme.

¹¹ <https://www.rtf.be/article/pollution-pfas-sur-le-site-du-fabricant-d-extincteurs-sicli-a-uccele-les-autorites-connaissaient-les-concentrations-extremes-depuis-2023-11567154>

¹² <https://wearenature.brussels/communique-de-presse-contamination-aux-pfas-sur-le-site-de-lusine-sicli-a-uccele-la-transparence-complete-est-indispensable/>

¹³ <https://bx1.be/categories/news/uccele-des-taux-de-pfas-jusqua-530-fois-superieurs-aux-normes-detectees-sur-lancien-site-sicli/>

¹⁴ <https://geodata.environnement.brussels/client/view/13e9e42d-6172-4255-a925-a61cbb14a695> (le site est situé sous la rue de Merlo, à Uccle).

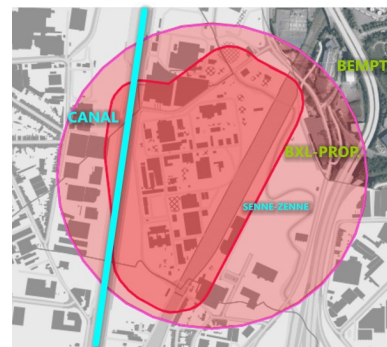
¹⁵ <https://wearenature.brussels/wp-content/uploads/2025/06/20250210-PFAS-reponse-Ministre-Maron.pdf>

Une enquête publique¹⁶ vient de se terminer à Drogenbos concernant cette entreprise (Anderlechtstraat, 33 - 1620 Drogenbos) qui demande la prolongation de 2 ans (jusqu'à février 2028) de **l'autorisation de rejeter des PFAS dans la Senne**, en réduisant certaines émissions.

Cette entreprise est spécialisée dans la production d'additifs, composites, peintures et revêtements industriels. Les PFAS qu'elle rejette dans la Senne proviendraient selon ses propres déclarations de l'eau du canal qu'elle utilise en grande quantité (100.000 m³/an), de l'utilisation passée de mousses d'extincteurs d'incendies, et du site Allnex Schoonaarde qui amène par camion citerne des eaux industrielles parfois fortement contaminées aux PFAS sur le site de Drogenbos. (Annexe 1 de l'étude d'incidence, pp.4-5).

L'entreprise rapporte¹⁷ à la fois des dépassements de normes de rejets, tout en indiquant que les résultats sont corrects, ce qui est incohérent. Elle rapporte également un rejet de PFOS en mai 2025, alors que les PFOS sont interdits à la vente depuis 2009.¹⁸ L'entreprise déclare rejeter en moyenne, et en ordre de grandeur, 91 grammes de PFAS par an dans la Senne, qui traverse la région bruxelloise.

La Région flamande a émis des mesures « sans regret » pour le site concerné¹⁹, qui témoignent sans ambiguïté du **risque lié aux activités de cette entreprise**. La Flandre distingue un premier périmètre à 100m du bord de site, et un second à 500m de son centre (illustration ci-jointe). Dans ce second périmètre, qui concerne la Région bruxelloise et la commune de Forest, la Flandre recommande de ne pas utiliser les eaux de puits pour la cuisine, ni pour arroser les potagers. Sur le site lui-même, la Région flamande donne la recommandation suivante : « Évitez que la terre nue ou meuble présente sur le site ne soit dispersée par le vent ou la poussière. »



La Flandre confirme donc que la pollution du site peut se disperser par voie aérienne, et que les eaux risquent d'être contaminées dans les 500 mètres.

Soulignons que l'extrémité nord-est du site de l'entreprise se trouve à moins de 150 mètres de la frontière régionale bruxelloise, où se trouvent des entreprises et un site de Bruxelles-Propreté (Recypark) où travaillent des personnes, et à moins de 500 du site où le gouvernement bruxellois a récemment annoncé vouloir faciliter l'installation du nouveau stade de 16.000 places de l'Union Saint-Gilloise.

La dimension interrégionale de ce dossier est manifeste et la Région Bruxelloise doit demander à la Flandre des données nettement plus précises y compris sur la contamination des sols du site (risque de transfert aérien), et réaliser elle-même un monitoring sur les rejets dans la Senne, afin d'éviter la survenance d'un accident.

Cela est d'autant plus nécessaire que **la zone se trouve en aléa d'inondation²⁰**, et que le risque de transfert de contaminants lors d'épisodes de surverses est aigu.

Bruxelles contamine les autres régions avec des PFAS : le cas des boues

¹⁶ <https://omgevingsloketinzage.omgeving.vlaanderen.be/2025151430>

¹⁷ <https://omgevingsloketinzage.omgeving.vlaanderen.be/2025151430> « Rapport monitoring PFAS afvalwater Site Drogenbos te Anderlechtstraat 33 te 1620 Drogenbos », Allnex Belgium NV, 12/08/2025

¹⁸ <https://substances.ineris.fr/substance/1763-23-1>

¹⁹ <https://www.vlaanderen.be/pfas-vervuiling/drogenbos-no-regret-maatregelen-pfas>

²⁰ <https://geodata.leefmilieu.brussels/client/view/1a3cae6b-dd04-4b28-a3e2-c432dc83e24f>

d'épuration contaminées envoyées sur les sols agricoles à Graincourt (FR)

Interpellé le 7 janvier 2025 sur l'état de la pollution et de l'action de la Région et le traitement des déchets et résidus contaminés aux PFAS, notamment ceux des stations d'épurations et de retraitement des eaux, l'ex-ministre de l'environnement indiquait dans une réponse datée du 10 février 2025²¹ que 4 filières de retraitement sont utilisées, distinctement pour la station Nord et Sud, par traitement thermique, incinération et bioremédiation. Les caractéristiques précises de ces traitements doivent être précisées puisque des températures très élevées (> 1400°C, sauf pour certaines molécules) doivent être atteintes pour obtenir une minéralisation complète des PFAS et ces températures sont difficilement atteintes hors des cimenteries.²²

Le gouvernement précisait à We Are Nature que « ***En 2024, une destination supplémentaire a été ajoutée sur le site de Graincourt (FR) en compostage avant valorisation par épandage en agriculture (retour au sol).*** »

Cette nouvelle est préoccupante dans la mesure où il n'y a pas de monitoring régulier de la concentration des PFAS dans les boues des stations d'épurations Nord et Sud de Bruxelles. Bien que des sondages réalisés une fois en 2024 et une autre fois 2025 n'ont pas montré de dépassement de norme, les mesures de 2025 ont indiqué que **les boues étaient chargées en PFAS (< 15 microGr/Kg)**.

Or un nouveau scandale vient d'éclater dans les Ardennes françaises, où de nombreux sols et cours d'eau sont très gravement contaminés aux PFAS, après épandage de boues industrielles. Les légumes d'exploitations agricoles le sont aussi, et les PFAS ont migré dans le sang de personnes testées.²³

La Région de Bruxelles-Capitale ne peut pas se rendre responsable de la contamination de terres agricoles, de l'eau et des aliments d'autres territoires comme elle risque de le faire avec l'épandage des boues de la station d'épuration Nord de notre Région sur des terres agricoles en France.

A moins d'un monitoring permanent qui garantisse l'absence complète de pollution aux PFAS dans les boues de ce collecteur, ce qui est invraisemblable, cette filière doit être abandonnée.

Le gouvernement Bruxellois doit agir dans le cadre de ses compétences, sans délai

En vertu de ses pouvoirs d'autorité publique, et en l'absence de mesures fédérales et européennes efficaces pour lutter contre les PFAS, la région Bruxelloise doit protéger ses habitant.e.s de cette contamination dans la mesure de ses compétences, et éviter une dispersion de la pollution vers d'autres Régions et populations.

Les signataires soulignent que de nombreuses mesures peuvent et doivent être prises en ce sens. Pour les exemples précités:

- **la carte de Bruxelles Environnement indiquant les lieux de contamination doit être mise à jour et refléter les données publiques les plus récentes** : à l'heure actuelle, les études de sol complémentaires réalisées dans le cas de Sicli,

²¹ <https://wearenature.brussels/wp-content/uploads/2025/06/20250210-PFAS-reponse-Ministre-Marion.pdf> pp. 3-4

²² <https://www.ineris.fr/fr/etude-bibliographique-thermodegradation-pfas>

²³ 25/02/2026 - ENQUÊTE PFAS : des analyses exclusives dévoilent la contamination des sols et des légumes dans les Ardennes et la Meuse, <https://france3-regions.franceinfo.fr/grand-est/ardennes/enquete-pfas-des-analyses-exclusives-devoilent-la-contamination-des-sols-et-des-legumes-dans-les-ardennes-et-la-meuse-3304203.html>

notamment, n'y apparaissent pas,

- dans le cas d'exposition à des contaminations issues des Régions voisines, **Bruxelles doit demander des explications aux autorités compétentes et s'assurer de l'élimination du risque.** Le cas de Allnex à Drogenbos l'illustre : cette industrie risque très fortement d'impacter la santé des forestois et l'environnement, notamment au Bempt, et de tout le lit de la Senne en aval. **Le fait qu'Allnex Drogenbos importe et retraite des eaux industrielles d'un site Allnex à Termonde indique l'importance d'agir pour que la Senne ne devienne pas un égout à PFAS,**
- Réciproquement, **la Région bruxelloise doit prendre ses responsabilités et supprimer les filières qui risquent d'intoxiquer d'autres régions,** comme c'est le cas pour la filière par épandage de boues à « Graincourt », en France (à moins de pouvoir démontrer l'innocuité des boues concernées).

Enfin et surtout, **la Région bruxelloise doit restreindre autant que possible l'usage des PFAS sur son territoire, en adaptant les outils légaux actuels ou le cas échéant en créant de nouvelles bases légales *ad hoc*.**

La Région a le pouvoir et le devoir de prendre des mesures efficaces dans le cadre de ses compétences. Elle est tenue d'agir sans délai, sans attendre les initiatives d'autres niveaux de pouvoir, qui tardent.